

A Le.....

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DE SAMBRE ET MEUSE
(Rue des Usines 59750 FEIGNIES / FAX : 03 27 69 69 59)

Monsieur le Directeur,

Vous avez pris à l'encontre d'Aurélien MOTTE une sanction de mise à pied disciplinaire de 2 jours pour des faits qui relèvent de sa mission de membre du CHSCT de votre entreprise. Cette sanction est inacceptable et n'a pour but que d'entraver le libre exercice de son mandat de représentation du personnel par Aurélien MOTTE.

LE SYNDICAT CGT de

EXIGE :

- **QUE LA SANCTION DE MISE À PIED D'AURELIEN MOTTE SOIT ANNULÉE**
- **QUE LES SALAIRES CORRESPONDANT À CES 2 JOURS SOIENT VERSÉS**
- **QUE SOIT RESPECTÉ LE LIBRE EXERCICE DES MANDATS DE REPRÉSENTATION DES SALARIÉS**
- **QUE LES DISPOSITIONS SOIENT PRISES PAR LA DIRECTION POUR FAIRE APPLIQUER LES CONSIGNES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL.**

Comptant sur vos décisions favorables à ces demandes,

Veillez agréer, nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat,

Nom et signature